

DOMAINE PUBLIC

JAA 1002 Lausanne

15 septembre 2000 - n° 1442
Hebdomadaire romand
Trente-septième année

Le secret bancaire discrédité

LE SECRET BANCAIRE n'est plus ce qu'il était. La semaine passée, la Commission fédérale des banques dénonçait bruyamment et nominalemment dix-neuf banques coupables d'avoir accueilli des milliards détournés par le dictateur déchu du Nigéria. Quel cheminement depuis l'affaire du Crédit Suisse de Chiasso qui, il y a vingt-trois ans, ébranlait la place financière suisse! Les banquiers acceptaient alors de conclure une convention de diligence, premier coup de canif modeste au tabou du secret bancaire. L'association professionnelle de la branche instituait une police interne en exigeant de vérifier l'identité des clients venant déposer de l'argent dans les coffres helvétiques. Les banques étaient censées laver leurs affaires en famille. Sous le regard critique, toutefois, de la Banque nationale.

Ce filet très lâche n'a pas permis de filtrer les scandales liés à l'accueil trop discret des banques helvétiques. Les fonds publics détournés par Duvalier, Marcos, Mobutu et consort, l'argent de la drogue, les opérations d'initié et la cruelle controverse sur les fonds en déshérence ont obligé la Suisse à des retouches successives et toujours plus contraignantes de son système de contrôle. Le code pénal a été modifié pour que les opérations d'initié, puis la corruption de fonctionnaires étrangers, deviennent un délit non couvert par le

secret bancaire. La convention de diligence, qui en est à sa huitième version, n'est plus qu'un instrument technique d'application de la récente loi sur le blanchiment de capitaux.

Mais l'essentiel réside probablement dans le rôle central et grandissant de la Commission fédérale des banques. Désignée par le Conseil fédéral, elle dispose de redoutables pouvoirs. Elle a la compétence d'octroyer et de retirer à une banque le droit d'exercer une activité. Elle peut exclure de la profession toute personne n'ayant pas une activité irréprochable. Sans attendre une modification de la

*La convention de
diligence n'est plus
qu'un instrument
technique*

loi elle a la compétence d'édicter des normes contraignantes. Ainsi, après l'affaire nigériane, elle annonce, entre autre, une nouvelle directive pour renforcer

la responsabilité des dirigeants de la banque.

La sévérité accrue à l'égard de l'argent sale est une chose. L'assouplissement du secret bancaire pour lutter contre l'évasion fiscale en est une autre. Le gouvernement persiste à dire que le dossier fiscal est intouchable. Mais la cloison étanche que la Suisse croit pouvoir conserver entre ces deux aspects du secret bancaire ne résistera pas à terme. C'est en suivant la filière de l'évasion fiscale que l'on débusque souvent l'argent du crime. La pression internationale fera le reste pour bousculer un secret helvétique fortement discrédité. AT

A la moulinette de la démocratie

Entre les convictions des experts et le vote individuel discrétionnaire dans le secret de l'isoloir, il y a place pour un débat démocratique réel: tel est le pari des PubliForums. Troisième entreprise du genre, en prévision du débat sur la future loi fédérale sur la transplantation d'organes au début de l'année prochaine, après Electricité et société en 98 et Alimentation et génie génétique en 99.

Ils et elles se réunissent demain pour la première fois, à Nottwil près du lac de Sempach: les trente personnes sélectionnées pour constituer un échantillon représentatif de la population de la Suisse (parmi plus de cent volontaires ayant répondu à l'appel qui avait été lancé à 10 000 personnes sur une base aléatoire au mois d'avril) vont passer ensemble le premier des trois week-ends en commun auxquels ils se sont engagés.

Le «panel du citoyen» ne donnera son avis qu'à la fin du mois de novembre. Mais sans nul doute, celles et ceux qui ont été désignés pour participer à la discussion réfléchissent dès maintenant aux problèmes fondamentaux que pose la médecine de transplantation. Quand est-on mort? Qui peut décider d'autoriser le prélèvement d'organes ou de tissus en vue d'une transplantation? Quelles limites fixer à la recherche, à la médecine? Avant cette première rencontre préparatoire, les participantes et participants ont reçu des fiches d'information élaborées à leur intention. Ils vont maintenant pouvoir les discuter, et commencer de

voir entre eux comment développer la suite de la discussion. Outre le groupe d'accompagnement (aussi représentatif que possible des différents points de vue et intérêts concernés) qui a préparé cette information, ils disposent pour cela d'une liste de personnes de référence (le mot expert est évité...) auxquels ils pourront librement faire appel: des spécialistes d'éthique, de droit, de médecine, mais aussi des praticiens ou des patients.

Le PubliForum n'est pas l'avatar d'un nouveau despotisme éclairé, le panel des citoyens ne remplace pas l'Assemblée fédérale, ni la démocratie directe. Un tel exercice d'immersion honnête dans un dossier n'est d'ailleurs une garantie ni de consensus ni de solution-miracle. Mais outre l'enrichissement personnel qui en ressort certainement pour les participant-e-s, c'est un moyen de nourrir le débat en permettant d'identifier plus sereinement quels sont les enjeux. Nous y reviendrons donc, à l'occasion des deux prochaines étapes. *fb*

Adresse utile: www.publiforum2000.ch
< <http://www.publiforum2000.ch> >

GÉNIE GÉNÉTIQUE

Les Suisses pragmatiques

DEPUIS LA VOTATION sur l'initiative sur la protection génétique, – refusée par tous les cantons à une majorité de près des deux tiers des votes – le génie génétique suisse semble être dans ses petits souliers. Trois exemples: l'Office fédéral compétent a décidé d'interdire le plantage en plein champ de plantes transgéniques, une campagne contre les brevets sur le vivant vient d'être lancée récemment et, significatif du recul «politique», la lenteur à mettre sous toit la «Genlex» pourtant promise après le vote de juin 1998.

L'institut de sondage Gfs vient de réaliser une seizième enquête sur l'attitude des Suisses face au génie génétique auprès de 1207 citoyens. L'enquête regroupe les attitudes face au génie génétique en trois groupes: les «pessimistes», typiquement écologistes ou à petits revenus; les «optimistes», un électorat plutôt de droite, et enfin les pragmatiques qui représentent 48 % de l'échantillon. La surprise vient de leur force respective: les premiers, qui domi-

nèrent le débat sur le génie génétique, ne sont en réalité que 18%; les seconds sont plus nombreux à 34%; mais c'est le groupe centriste (48%), disposant en général d'un bon revenu, qui déterminera la politique dans ce domaine. Optimistes et pragmatiques acceptent le génie génétique en médecine, pour autant qu'il soit dédié à des maladies terribles sans traitement connu (cancer, sida).

Optimistes et pragmatiques se distinguent par contre sur la question des aliments transgéniques: les premiers croient à une généralisation de ces produits, essentiellement pour des raisons de qualité, de résistance ou de baisse des prix, les seconds beaucoup moins ou pas du tout. Mais les pragmatiques s'opposent à une interdiction et défendent le libre choix du consommateur. Un choix par étiquetage systématique, voie où la Suisse est d'ailleurs pionnière. Cette volonté s'étend d'ailleurs aussi au domaine médical, où 69% des interrogés acceptent les tests génétiques. *ge*

La Commission qui doit blanchir la place financière suisse

La Commission fédérale des banques (CFB) a donné un écho inhabituel à la mise en cause des banques trop hospitalières aux fonds détournés par Sani Abacha, le dictateur nigérian décédé. Cette publicité appuyée montre que la Suisse officielle, traumatisée par l'affaire des fonds en déshérence, met le paquet pour tenter de blanchir sa place financière. Elle montre aussi l'importance de ladite commission pourtant peu connue du grand public. Quelques rappels sur le rôle de la CFB.

LA COMMISSION FÉDÉRALE des banques, comme c'est la coutume en Suisse, est un organe de milice, composé de sept professeurs et autres spécialistes indépendants. A l'exception de son président, tous les membres remplissent leur fonction à titre accessoire. Mais la Commission est assistée par quelque septante professionnels à plein temps, juristes, économistes et experts comptables rodés aux techniques bancaires. L'effectif de ce secrétariat a presque décuplé depuis le scandale de Chiasso. Il mène son travail d'investigation en toute indépendance par rapport à l'administration fédérale et transmet ses résultats à la Commission qui détient le pouvoir décisionnel. La CFB a une certaine représentativité politique. Son vice-président est le syndicaliste et économiste Jean-Pierre Ghelf, collaborateur occasionnel de *Domaine public*. Elle est désignée par le Conseil fédéral mais ne lui est pas soumise hiérarchiquement. Son activité est régie par les lois fédérales sur les banques, sur les fonds de placement, sur les bourses, sur le blanchiment d'argent.

Protéger les déposants

La tâche principale et originelle de la Commission est le contrôle de la solidité de chaque institut qui collecte l'épargne. Il s'agit en priorité de protéger les déposants. Elle veille en permanence à ce que le montant des fonds propres soit suffisant pour répondre aux risques encourus par la banque. Si cet équilibre n'est pas atteint, la Commission peut ordonner la fermeture de l'établissement ou sa reprise par une banque plus solide. C'est la CFB qui a signé la disparition de la Banque vaudoise de crédit. Selon l'ancienne loi sur les Banques cantonales, les instituts qui jouissaient d'une garantie d'un Etat cantonal échappaient au contrôle

de la CFB. Depuis octobre 1999 la nouvelle loi soumet toutes les banques à la même surveillance fédérale.

Contrôles en cascade

Une septantaine de collaborateurs serait dans l'incapacité de contrôler en permanence l'activité de l'ensemble des institutions financières du pays. La loi impose à chaque banque de se doter d'un contrôle interne et d'un organe de révision externe indépendant. Les réviseurs externes sont agréés par la CFB et sont responsables devant elle du sérieux de leur contrôle. Ils peuvent être sévèrement sanctionnés en cas de manquement à leur devoir d'information, notamment s'ils constatent que la banque ne respecte plus l'équilibre entre risques et fonds propres. Plus de mille collaborateurs de 400 organes de révision contrôlent l'activité de quelque cent mille employés et cadres bancaires.

Devoir de délation

Les réviseurs ne se bornent pas à contrôler la solidité financière des banques. Ils doivent également être attentifs à tout manquement à la législation, aux directives de la CFB et à la Convention de diligence qui interdit aux banques d'accepter de l'argent dont l'origine est douteuse. Mais, bien qu'il y ait un réviseur pour cent banquiers, il est impossible de contrôler chaque opération. La loi fait donc obligation à chaque banque de signaler les dépôts douteux. Longtemps les banques ont refusé de jouer le rôle de délateur. Il leur est maintenant imposé. C'est une arme redoutable mais encore insuffisante. Elle permet, dans le cas d'une enquête fouillée, de condamner le cadre qui aurait dû exprimer son doute. C'est ce qui aurait dû se passer

avec l'affaire des fonds Abacha. La CFB aurait pu sanctionner les coupables en leur retirant le droit d'exercer. Mais la direction des banques concernées la avait déjà licenciés pour se laver elle-même du soupçon de laxisme. La CFB entend à l'avenir mieux responsabiliser la hiérarchie, en rendant responsable de négligence la direction qui n'aurait pas suffisamment contrôlé l'activité de ses subalternes.

Pour renforcer encore sa pression sur les banques elles-mêmes, la Commission espère, en outre, que le parlement modifie la loi pour permettre la condamnation pénale des personnes morales, en l'occurrence les banques. Actuellement, les sanctions pénales ne s'appliquent qu'à des individus. *at*

Tour de Suisse

QUEL ÂGE ADHÈRE-T-ON à un syndicat? Les mensuels de la FCTA publient la liste des membres décédés. Il y en a trente dans les journaux d'août. Le plus âgé était né en 1910 et le plus jeune en 1967: 2 étaient syndiqués avant 20 ans et 29 ans, 8 entre 30 et 39 ans, 6 entre 40 et 49 ans et 2 à plus de 50 ans. En bref, les 2/3 s'étaient syndiqués entre 20 et 49 ans. Est-ce toujours le cas actuellement?

LA *HANDELSZEITUNG* (30.8) a publié la liste des participants des Banques cantonales. A part la Banque cantonale de Zurich avec une représentation à Singapour et la Banque cantonale de Genève avec une filiale très discutée en France, c'est la Banque cantonale vaudoise qui en a le plus: à Hong-Kong, à Singapour, à Athènes, en France et en Italie *cfp*

A Bâle, l'intégration est prioritaire

Dans le projet de loi fédérale sur les étrangers, le chapitre consacré à l'intégration est lapidaire. La Confédération invite les gouvernements cantonaux et communaux à agir en vue de favoriser l'accueil des migrants. Certaines villes réfléchissent depuis quelques années déjà à l'intégration des étrangers dans la vie sociale et politique helvétique. Nous avons présenté le programme de la ville de Neuchâtel (voir DP 1409 et 1410), qui s'est donné les moyens de réaliser ses objectifs. Le canton de Bâle-ville s'est lui aussi lancé dans un programme d'intégration des populations étrangères. Explications.

L'initiative demandant à limiter à 18% le nombre d'étrangers en Suisse suscite la controverse. Elle fait peur, bien sûr. Par son intolérance, par son ignorance, par les démons qu'elle agite derrière les chiffres. Mais elle inquiète les milieux économiques helvétiques, soucieux de voir une main-d'œuvre bon marché devenir une denrée soudain trop rare et donc chère. Car la Suisse a toujours considéré l'étranger en fonction de sa participation (son apport, dit-on) à l'économie du pays. Et le problème de l'intégration des populations étrangères a suivi le même chemin: celui des chantiers, des hôtels, des restaurants, des domaines agricoles que cette main-d'œuvre a fait vivre.

Avant et après la crise

Thomas Kessler, délégué aux étrangers du canton de Bâle-ville, le rappelle: jusque dans les années nonante, le plein emploi assurait l'intégration. Puis dans les années qui suivirent, les premiers effets de la crise ont fait disparaître nombre de postes de travail dans les secteurs à forte main-d'œuvre étrangère. Et c'est ainsi qu'apparurent, de façon brutale, violente, les problèmes de cohabitation entre population indigène et population étrangère.

Aujourd'hui, ajoute Thomas Kessler, il faut rattraper dix ans de retard: le chômage a frappé les travailleurs étrangers insuffisamment formés, incapables de se réinsérer dans le marché du travail. L'inactivité, la dépendance à l'égard des institutions publiques, la dévalorisation de soi suscitent des problèmes sociaux et familiaux. Les pères n'exercent plus d'autorité sur les enfants, qui alors reportent sur la rue les tensions internes. Frictions avec le voisinage, voir délinquance peuvent en naître, ce qui, à terme, favorise l'exclusion et les manifestations de rejet.

Une charte pour l'intégration

Fort de ce constat, Bâle-ville s'est doté d'un plan directeur sur l'intégration, prévoyant toute une série de mesures concrètes destinées à favoriser la cohabitation entre les populations suisses et étrangères. Mais avant de mettre en place une nouvelle politique, il faut au préalable changer de paradigme. D'abord arrêter de croire que l'Etat doit se reposer sur un marché du travail qui régulerait aussi l'intégration. Mais ne pas tomber non plus dans le paternalisme. Non le migrant n'est pas un assisté, il n'est ni une charge encombrante dont on doit se débarrasser, ni un individu démuné

Bâle en chiffres et en quartiers

LE CANTON DE Bâle-ville compte 190 000 habitants. 53 000 personnes en provenance de 150 pays sont considérées comme étrangères par les statistiques suisses. Les étrangers forment le 27% de la population, chez les jeunes presque le 45% et dans certains quartiers plus du 50%. L'équilibre entre population active et personnes âgées est atteint à Bâle grâce aux étrangers, ce que souligne le conseiller d'Etat Jörg Schild, constatant que les étrangers versent 2000 francs par tête pour les assurances sociales. Sur ces 53 000 étrangers, deux tiers ont le permis d'établissement C, un quart l'autorisation annuelle B. 60% de la population migrante provient de l'UE ou de l'EEE, plus du 50% sont nés en Suisse ou sont ici depuis dix ans.

Une concentration importante de population étrangère se découvre, inégalement, dans les quartiers.

Dans le quartier de Matthaüs, 16 000 personnes vivent sur soixante hectares, ce qui représente un record en Suisse. La moitié sont des étrangers. C'est ici aussi que le trafic routier est le plus envahissant.

Le quartier de Rosental connaît lui aussi un taux élevé d'étrangers (50%). La ville prévoit d'y construire un nouveau parc public sur un terrain laissé à l'abandon par les chemins de fer allemand.

Le quartier de Clara, situé dans le centre de Bâle comprend 41% d'étrangers. Le quartier préféré des prostitués et des toxicomanes sera repensé comme lieu de rencontre pour les habitants.

Un beau projet, une dénomination agaçante

qu'il va falloir accompagner. Au contraire, il faut agir en amont: créer les conditions scolaires, professionnelles, urbanistiques qui permettent aux populations étrangères et suisses de cohabiter

Qui dit changement de paradigme dit changement de pratique.

- D'abord développer les potentiels humains avant que les effets de la crise menacent l'équilibre social. Thomas Kessler évalue à 300 millions de francs la somme qui pourrait être économisée à l'assurance chômage si les collectivités publiques menaient une véritable politique d'intégration. Jamais le recours au chômage ou à l'aide sociale, jamais des revenus très modestes n'ont conduit à une bonne intégration. Il est donc nécessaire de prendre des mesures volontaristes dans les domaines du travail, de la formation scolaire et professionnelle.

- Ensuite considérer que l'intégration est l'affaire de toute la communauté sociale. Dans ce but, Bâle-ville a développé des projets de participation des citoyens à la vie de leur quartier. Ils entendent créer des comités chargés de fonctionner comme relais entre population et administration. Des comités destinés aussi à réunir les interlocu-

teurs, à stimuler les rencontres, à créer des réseaux.

- Enfin, aborder une approche de la différence sans «culturisation» ou «ethnisation». Contrairement à ce qui se fait dans d'autres villes, la charte revendique d'appréhender le migrant comme un individu, et non comme le membre d'une ethnie, prisonnier d'un comportement inné. La sphère privée doit préserver les différences mais celles-ci ne doivent pas «menacer» l'espace public et politique. Ces trois axes, développés par la Charte bâloise débouchent sur des propositions concrètes (voir ci-dessous).

Le canton de Bâle-ville a décidé d'agir avant que la situation ne s'aggrave. Et même si les mesures seront longues à développer leurs effets, la dynamique est lancée. Cité industrielle, Bâle doit faire face à un pourcentage important de population étrangère, concentrée dans certains quartiers, alors que la population indigène fuit sous d'autres cieux, socialement et fiscalement plus cléments. La démarche participative engagée par les autorités il y a trois ans, l'adoption d'une Charte pour l'intégration montrent que l'agglomération bâloise agit comme une pionnière en matière de politique urbaine. 85

Les mesures concrètes

La Charte pour l'intégration a publié un catalogue de propositions. Quelques exemples.

Formation. Dans le canton de Bâle-ville, 36% des enfants scolarisés sont étrangers, 80% même dans certains quartiers. Suivant l'idée qu'il faut tirer profit des potentiels des enfants, de leurs expériences et de leurs différences, le plan directeur entend promouvoir des langues étrangères. Il est ainsi prévu d'organiser des cours de «passerelles entre les langues et les cultures»: un moyen de tisser des liens entre la langue maternelle et la seconde langue (l'allemand). Pour l'année scolaire 2000-2001, il y a, dans chaque école comprenant plus de 50% d'élèves allophones, un enseignant travaillant dans le cadre d'une «passerelle entre les langues et les cultures».

Un programme de formation pour les adultes a été mis sur pied qui offre des cours qui vont de l'apprentissage de l'allemand à la transmission d'informations pratiques telles que les moyens de circulation, le système sanitaire, scolaire, etc.

Activité professionnelle. Une vaste campagne d'information a démarré pour inciter les employeurs à offrir aux étrangers des postes de réinsertion et des places d'apprentissage. Pareil pour les administrations publiques qui devront favoriser l'emploi des salariés étrangers.

Développement des quartiers. Des médiateurs viennent d'être désignés afin d'intervenir dans la gestion des conflits de voisinage (voir DP 1440). Des comités de quartier vont être créés et financés par les pouvoirs publics.

Sous le nom de «projet de paix», la direction du développement et de la coopération (DDC) vient de publier une intéressante brochure sur ses activités. Par exemple une action auprès des migrantes conduite par le mouvement chrétien pour la paix.

Le projet s'appelle Wisdonna. En Suisse, plus de 20% des migrantes n'ont pas de documents de leur pays d'origine leur reconnaissant une véritable formation de base scolaire ou professionnelle. Un quart seulement des jeunes migrantes débutant un apprentissage parviennent à le conduire à son terme.

L'atelier Wisdonna a pour but de favoriser les contacts entre les jeunes migrantes et les entreprises ou les centres de formation. L'expérience est novatrice, car ce ne sont pas des Suissesses qui jouent le rôle d'intermédiaire, mais des étrangères, de la première génération, qui ont réussi à obtenir chez nous un certificat professionnel.

Dans les ateliers wisdonna, avec les jeunes étrangères, elles essaient également de faire passer leur expérience et d'indiquer quels sont les normes de comportements et les attitudes qu'il convient d'adopter dans les écoles et les entreprises suisses. Ce type d'expérience mériterait d'être relayé en Suisse romande. Il n'est pas sans rappeler «Retravailler», le dispositif mis en place par Evelyne Sullerot il y a une trentaine d'années afin d'aider la réinsertion professionnelle des femmes ayant cessé toute activité salariée pour se consacrer à leurs enfants.

Un petit coup de griffe tout de même. Passe encore que le projet s'appelle wisdonna, contraction probable de l'anglais *wisdom*, témoin, et de l'italien *donna*, femme. Mais celles qui servent de pont, d'intermédiaires sont baptisées les «*wisninas*», on passe à l'espagnol, et elles sont désignées dans la brochure de la DDC comme des «*flying wisninas*». Si un projet similaire voit le jour en Suisse romande, espérons que ces dénominations grotesques seront abandonnées. Comment un projet intelligent, destiné à détruire des stéréotypes peut-il s'accompagner d'une aussi parfaite aliénation linguistique? les *ninas* sont forcément pauvres, ce ne pourrait être des *Frauen*, et il faut qu'elles soient *flying* pour sacrifier à l'anglicisation ambiante. Très agaçant. jg

Propositions pour un programme du PSS renouvelé

Par René Longet, maire de la ville d'Onex (GE)

Devant l'évolution accélérée du monde, quels repères pour la gauche? Esquisse.

APRÈS UN PRINTEMPS pourri et un été trop calme, le parti socialiste suisse attend sereinement l'automne. L'élection de Christiane Brunner devrait lui permettre de retrouver le lien avec l'action concrète. La conscience sociale de la Suisse, ce fut un jour le slogan du PSS. C'est le moment de rappeler quelques grands enjeux du rôle de la gauche dans notre société post-industrielle. Une époque où les idéologies sont mortes et avec elles leur lot d'illusions. Mais où les échelles de valeurs sont d'autant plus importantes!

Actuellement, trois options politiques fondamentales s'affrontent:

- une mondialisation néolibérale, consistant à supprimer toute limite, physique, douanière, morale, et en un nivellement culturel, sur le modèle américain. C'est la tendance dominante à l'OMC: l'économie sortie de son contexte annihile toutes les autres rationalités.
- en réaction à cela, émerge le retour du nationalisme, avec pour effets préférence nationale et recrudescence de l'intolérance et de l'exclusion. Aujourd'hui, un bon tiers de l'électorat européen, surtout dans les couches les plus populaires bascule dans les bras des Pasqua, Blocher, Haider.
- une troisième attitude vise à gérer les situations à l'échelle où elles se présentent, à organiser le monde, à proclamer l'universalité des droits de la personne, et l'unité du genre humain dans la différence: réussir la gestion de la planète dans ses différences et ses complémentarités, la considérer comme patrimoine commun de l'humanité. Il récuse autant le néolibéralisme sans foi ni loi que le national-chauvinisme porteur d'exclusion.

Etre de gauche aujourd'hui signifie clairement se situer dans la troisième de ces options. Du coup, la question centrale est celle des instruments de régulation. Autant dire, l'Etat. Mais dire «Etat» ne veut pas encore dire grand-chose. Tout est dans le «quel Etat»? L'Etat peut être le meilleur ou le pire. Autant dire que sa

réforme est indissociable de toute approche de gauche. Redéfinir l'Etat et ses missions est ainsi le préalable à la reconquête d'espaces d'action collectifs.

Dès lors, notre pays doit s'investir bien plus fortement dans les équilibres planétaires, en promouvant un commerce plus juste, un balisage environnemental et social du commerce mondial, un transfert efficace de technologies, un renforcement de l'aide au développement, notre pleine participation à l'UE et à l'ONU, une politique de prévention des conflits et des droits de l'homme.

Retrouver un second souffle, dessiner un projet

Ces dernières années ont été marquées par un foisonnement de programmes, de débats pour «reconstruire», «refonder» la nation politique qu'est la Suisse. D'un point de vue de gauche, on retiendra, sur les divers axes structurant la vie de la collectivité, un certain nombre de points forts:

Axe institutionnel et culturel. Notre pays a besoin d'un gouvernement restructuré: un conseil présidentiel, des ministres spécialisés. Un vrai contrat de gouvernement doit lier les partis gouvernementaux et leurs élus, mettant fin aux jeux de cache-cache et à l'irresponsabilité organisée. Un financement public des partis et la transparence de leurs comptes donneront aux partis le rôle qui est le leur. Les droits populaires doivent être renforcés ainsi que les dépenses dans les campagnes de votations limitées.

Le fédéralisme doit être repensé en fonction des territoires du réel: une redéfinition de la territorialité à géométrie variable, en vue de rapprocher pays légal et pays vécu. C'est tout le sens des démarches lancées pour la coopération intercantonale et le redécoupage territorial à travers les projets d'union de cantons.

Axe social. Le droit à l'information sur les faits économiques, la transparence économique et sociale, doivent devenir réalité. La formation doit être comprise non comme un coût mais un investissement: elle doit être diversifiée, récurrente, permettant les évolutions personnelles – c'est notre principale matière première.

Chaque secteur professionnel doit être au bénéfice d'une convention collective, fixant des salaires minimum et des conditions de travail, ce qui est loin d'être le cas. Un statut du travail et de l'entreprise doit être établi, clarifiant la mission citoyenne de cette dernière et repensant les droits et devoirs des salariés.

Unifier les assurances sociales, en harmoniser les critères, en vue d'un régime de sécurité sociale global évitant les doublons et comblant les lacunes reste une priorité. Parallèlement, il faut en changer le mode de financement, qui doit être axé sur la productivité globale de l'économie et pas seulement peser sur le travail. Le partage du travail doit s'imposer quand l'économie n'est pas capable d'offrir un travail à tous.

Enfin la famille, c'est-à-dire les personnes vivant ensemble et assumant les charges de la vie commune, doit être soutenue, sur le plan de l'aménagement du temps, de l'espace et d'une réelle prise en compte des coûts de l'enfant dans la définition du revenu.

Axe économique. Il faut encourager de toutes les façons le développement durable: les sources d'énergie renouvelables, les technologies propres, et corriger les différentiels de rentabilité entre rendement financier et rendement environnemental. Les banques auront à mieux soutenir les entreprises nouvelles, mettre à disposition bien plus massivement du capital-risque. La politique du 2e pilier doit prévoir une ouverture au capital-risque.

L'aide aux nouvelles entreprises comprendra facilitations administratives, conseils, accès simples et efficaces aux services. Poursuivre la réorientation du secteur primaire vers la qualité, la multifonctionnalité et la proximité avec le consommateur. Considérer la culture comme un secteur de créativité économique et d'emplois. Moraliser l'économie doit être une préoccupation constante. Enfin, on mettra en place une politique résolue de diversification et de soutien aux entreprises. L'égalité de droits est un impératif: le meilleur indicateur du respect des droits de l'homme dans une société est bien l'état des droits de la femme. Tous égaux, tous différents s'applique en premier lieu ici! ■

La Suisse et la béatification de Pie IX

Dans une encyclique, Pie IX a accusé la Suisse de violer le droit international. Et les traces de son action sont encore visibles. Mais ce passé n'a guère été évoqué à l'occasion de sa béatification. Fin du Kulturkampf ou mémoire courte? Rappels.

EN 1870, LE triomphe des Etats-nations que traduisent et l'unité allemande et l'unité italienne remet en cause la répartition des pouvoirs entre l'Eglise et l'Etat. Les enjeux sont l'école, le code civil, le statut des ordres religieux, notamment les Jésuites, et l'organisation territoriale de l'Eglise, de ses paroisses et de ses évêchés. La Suisse participe à ces affrontements: constitution de 1848 et révision de 1874. Mais le jeu entre le pouvoir central et celui des cantons répercuté de manière originale le conflit Etat-Eglise.

Dans le Jura

La proclamation par Pie IX, en 1870, du dogme de l'infailibilité pontificale selon lequel les décisions du chef de l'Eglise en matière de foi sont irréfutables, dogme confirmé par un Concile, suscita une scission au sein de l'Eglise catholique dans l'évêché de Bâle. Les gouvernements cantonaux firent savoir à l'évêque domicilié à Soleure qu'ils ne reconnaîtraient pas sur leur territoire les principes du Syllabus, encyclique papale condamnant le scientisme, le libéralisme, le socialisme, etc. L'évêque Lachat somma ses prêtres sous peine d'excommunication de refuser les directives gouvernementales. Plusieurs ne lui obtempérèrent pas. Ainsi fut créée cette Eglise originale, dite des «vieux-catholiques» ou catholiques chrétiens qui compte encore en Suisse 11 748 fidèles.

Par contrecoup, les gouvernements cantonaux, notamment Berne, exigèrent que l'évêque retire son excommunication. Il s'y refusa. Il fut alors déclaré déchu et dut se réfugier à Lucerne. Réaction dans le Jura bernois. Nonante-sept prêtres protestèrent. Le gouvernement bernois les déclara à leur tour déchus. Ils ne seront amnistiés que cinq ans plus tard. Devant les protestations et les manifestations jurassiennes de masse, le canton de Berne, dans le style de LLEE, fait occuper militairement le Jura, prononce des peines

d'amende et de prison. La mémoire collective n'oubliera pas ces cinq années de répression. Dans sa lutte pour la souveraineté, le canton du Jura saura y puiser son énergie. Les détours de l'histoire sont imprévisibles. Pie IX l'anti-libéral aura œuvré pour un supplément de liberté helvétique.

A Genève

A l'époque déjà, Rome souhaitait qu'un évêché soit créé à Genève, ce haut lieu historique du protestantisme. La solution de compromis aurait été qu'à l'intérieur de l'évêché de Lausanne-Fribourg-Genève soit créée une entité autonome, un vicariat apostolique, si le gouvernement genevois l'agréait. Pie IX, en période de haute tension, décide unilatéralement. Il nomme vicaire apostolique le curé Mermillod, carougeois, fidèle aux décisions pontificales, Genève et la Berne fédérale sont placés devant le fait accompli. Mermillod est sommé de refuser sa nomination. Il n'accepte pas d'obtempérer. Il est sur le champ banni (quoique citoyen suisse). Le pape proteste dans une encyclique qui condamne universellement la Suisse. Le Conseil fédéral réagit en rompant les relations diplomatiques avec le Vatican. Monseigneur Agnozzi, nonce apostolique, est prié de quitter la Suisse.

A Genève, peu de séquelles durables. La greffe «vieux-catholique» que le gouvernement a cherché à implanter n'a pas pris ultérieurement. La séparation rigoureuse de l'Eglise et de l'Etat a mis définitivement fin à une ingérence étatique. Mais demeure le problème de l'évêché, toujours zone sensible. Et la nouvelle Constitution fédérale n'a pas osé biffer l'alinéa 3 de l'article 72: «Il ne peut être érigé d'évêché sans l'approbation de la Confédération».

Bilan d'un bienheureux

Un schisme localisé, un territoire qui trouve des raisons profondes à revendiquer un jour sa souveraineté, un article

constitutionnel consolidé, Pie IX n'aura pas été étranger à notre histoire pour des raisons autres que la «perfection chrétienne» que l'Eglise catholique lui a reconnue. *ag*

Médias

LA NEUE ZÜRCHER Zeitung publie une série d'articles consacrés au Tessin. Celui du 30 août aurait mérité d'être largement diffusé. Le professeur et ancien procureur Paolo Bernasconi rendait attentif aux risques élevés d'infiltrations mafieuses en Suisse. Venant d'une personne autorisée et répercutées dans la NZZ, ces réflexions devraient être connues même en tenant compte du copyright.

UN COURS DE formation de trois ans est organisé pour des théologiens désireux de devenir des pasteurs formés à la technique des médias et des relations publiques. Les douze théologiens (H+F) de langue allemande qui le suivent à Bienne espèrent ainsi acquérir les moyens de mieux présenter leur Eglise dans les médias. (Info, *Tages-Anzeiger*)

UN HEBDOMADAIRE ALÉMANIQUE attaque avec toujours plus de violence le conseiller fédéral Ogi. Il s'agit de *Zeit-Fragen*, membre de la communauté de travail européenne «Mut zur Ethik» (Courage en faveur de l'éthique). Dans son édition du 28 août, il publie en première page le texte du Général Guisan «Pour notre liberté» paru en 1948 dans le livre *La démocratie suisse*. Combien y a-t-il de publications de ce genre en Suisse? Autrefois c'étaient les publications de gauche et d'extrême-gauche qui se multipliaient, maintenant ce sont celles d'en face, à droite. *cfp*

Les souris du peuple

De quand datent les premières apparitions dans la presse de la souris telle que la BD l'a popularisée? Explications.

Capitale olympique, Lausanne pourrait bientôt être aussi l'Olympe des «bédéphiles» suisses.

Excellente occasion de rappeler l'histoire dessinée de deux souriceaux qui ont charmé les lecteurs d'au moins trois journaux romands (*Le Droit du Peuple*, *Le Travail*, *Le Sillon romand*) au milieu des années vingt. Ces souriceaux s'appelaient Grignotin et Trottinette. Ils vivaient dans leur famille, mais fuguèrent aussi malgré les risques d'être mangés par Raminagrobis, le chat «muriphage». Dans leurs fugues mais aussi en famille et à l'école, Grignotin et Trottinette découvrent le monde. En se rendant chez leur tante Mlle Crapaudine, ils rencontrent le chevalier baron de la Grenouillère, la famille de leur oncle Poilgris, le rat d'eau, et bien d'autres animaux humanisés.

Dans *Le Droit du Peuple/Le travail*, les quotidiens socialistes de Vaud et Genève, qui venaient de se rapprocher pour des raisons économiques, le premier

épisode parut le 7 octobre 1925, sans indication sur l'origine de cette histoire. Heureusement, l'analyse des textes permet de découvrir une trace venue de Belgique. Arrivés à Paris «en aéroplane», ils réagissent à la question «Parlez-vous français?» par «Non, Monsieur, répondîmes-nous dans notre patois wallon, le seul que les souris des champs connaissent dans notre pays.» Citons, publié le même jour, un «En passant» rédactionnel signé Lydie: «Ne souriez donc pas avec dédain, Monsieur le camarade militant! Je sais très bien que vous suivez aussi dans ce journal l'histoire illustrée des petites souris... Quand l'histoire, sera finie, Monsieur le militant, Trottinette et Grignotin vont vous manquer autant que si Musy-la-baisse et Scheurer-mitrailleuse* disparaissaient soudain de la surface du globe!».

Encore une précision: Cette histoire n'est pas une vraie bande dessinée. Il y manque les bulles. Elle appartient à la catégorie des histoires en images qui

de la préhistoire à aujourd'hui plaisent ou déplaisent. Autre élément intéressant: l'origine belge, pays de référence dans le monde de la BD.

Avant Disney

Enfin, si Félix le Chat date de 1920, Mickey Mouse (et plus tard Minnie) la souris anthropomorphe de Walt Disney date de 1928. Grignotin et Trottinette sont donc ses ancêtres oubliés aujourd'hui. Les animateurs du futur centre lausannois ont de l'avenir si des recherches sur l'histoire de la B. D. complètent leurs collections. *cfp*

(* Allusion aux conseillers fédéraux Jean-Marie Musy (FR) dont la politique déflationniste était combattue par la gauche et Karl Alfred Scheurer (BE), chef du département militaire, qui proposait l'achat de mitrailleuses alors que la gauche était persuadée qu'elles seraient inutiles, la prochaine guerre devant être une guerre des gaz.

COURRIER

Sciascia et le cinéma

Un lecteur apporte un correctif et un complément à l'article paru dans *Domaine Public* 1440 consacré à un recueil de nouvelles de l'écrivain sicilien Leonardo Sciascia, *La mer couleur de vin*.

C'EST BIEN D'ATTIRER l'attention sur l'œuvre de Leonardo Sciascia. Mais encore faudrait-il vérifier ce qu'on écrit à son propos. Attribuer, comme le fait Géraldine Savary dans le n° 1440 de *Domaine Public*, le film *Cadaveri eccellenti* à Elio Petri, est une erreur que la consultation du plus modeste dictionnaire spécialisé aurait évitée. Il suffit de voir quatre ou cinq plans de *Cadaveri eccellenti* pour reconnaître la patte inimitable du Francesco Rosi de la grande époque, celle de *Mani sulla città* ou d'*Uomini contro*.

Quant à Elio Petri, personnalité très attachante, dont les films ne peuvent cependant se comparer à ceux de Rosi, il a certes lui aussi adapté des textes de

Sciascia, mais il s'agit de *A ciascuno il suo* (1967) et de *Todo modo* (1976). Signalons aussi, pour mémoire, que Damiano Damiani a réalisé en 1968 *Il giorno della civetta* d'après le roman homonyme de Sciascia.

Cela dit, je partage l'admiration de Géraldine Savary pour Leonardo Sciascia. Mais à mon sens, il donne le meilleur de son talent dans ces œuvres apparemment impersonnelles, construites comme des enquêtes policières, dans un style d'un dépouillement aride comme les colines de sa Sicile originelle, que sont *La scomparsa di Majorana*, *Atti relativi alla morte di Raymond Roussel* ou *Dalle parti degli infedeli*. Je ne vois guère que Pavese, également difficile à traduire, même si c'est pour de tout autres raisons, qui puisse lui disputer le premier rang dans la pourtant très riche littérature italienne de la seconde moitié du siècle.

Rémy Pithon, Allaman

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

François Brutsch (*fb*)

Gérard Escher (*ge*)

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*jj*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Albert Tille (*at*)

Forum: René Longet

Composition et maquette:

André Gavillet, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

@abonnement e-mail: 70 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

Site: www.domainepublic.ch